

RD 45 La Croisette

Communes de Collonges-sous-Salève, La Muraz et Archamps

Modification de la circulation et du stationnement du 15 janvier au 15 mars 2024

Madame, Monsieur,

Ces dernières années, la fréquentation du col de la Croisette, au sommet du Salève, a été forte pendant les week-ends d'hiver. Cette affluence a généré des difficultés de circulation et de stationnement, parfois aussi de déneigement.

Afin de permettre à tous de circuler dans de bonnes conditions dans ces zones étroites et de laisser libre accès aux secours, le Département et les communes de La Muraz, Archamps et Collonges-sous-Salève ont décidé ensemble de modifier la circulation et le stationnement pendant une partie de l'hiver.

En rouge, corps supérieur

Du 15 janvier au 15 mars 2024

**La RD 45 entre La Croisette et Collonges-sous-Salève
sera en sens unique descendant
les samedis et dimanches de 14 h 30 à 18 h 30.**

**Le stationnement sera interdit en agglomération dans certaines zones au
sommet du Salève, pour améliorer la fluidité du trafic.**

Si les conditions météorologiques l'imposent, la RD 45 pourra être ponctuellement fermée dans les deux sens afin de l'engin de déneigement un aller-retour de l'engin de déneigement.

Qui est concerné ?

Ce sens unique descendant s'appliquera à tous les véhicules, y compris engins de secours et de déneigement.

Déviation

Les personnes désirant se rendre à La Croisette devront étudier leur itinéraire à l'avance. La montée restera possible toute la journée le week-end par les RD 15 et 48 depuis La Muraz.

Rappel : fermetures hivernales

- La RD 41A entre La Croisette et Monnetier-Mornex (route de l'Observatoire) est parfois fermée pour cause de congères, le temps de permettre l'évacuation de la neige.

- La RD 41A depuis La Croisette en direction de Cruseilles est fermée tous les ans dès que l'enneigement le permet pour la pratique des sports d'hiver.
- En fonction des intempéries, certains axes sont susceptibles d'être fermés suite à des inondations ou glissements de terrain. Avant de prendre la route, consultez inforoute74.fr

Bilan du dispositif

En fonction du bilan qui sera réalisé en fin de saison hivernale, le dispositif pourra être reconduit l'hiver prochain.

Le Conseil départemental met tout en œuvre pour faciliter la fluidité du trafic tout en veillant à la sécurité de ses concitoyens.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.